



une puissante machine
politique pour faire
l'indépendance

juin 2021

1 UN NOUVEAU MOTEUR À L'ACTION POLITIQUE

1.1 Orientation électoraliste des partis indépendantistes

Dans les partis politiques indépendantistes, les activités sont déterminées, de façon prioritaire, par la situation électorale. Ces activités, que ce soit une réunion statutaire, une élection partielle, une réunion des députés..., ces activités, ont toujours la priorité sur des activités de promotion de l'indépendance. Cette constatation peut s'appliquer au Bloc québécois, au Parti québécois et à Québec solidaire.

La pensée première des partis actuels s'exprime de la façon suivante: "C'est beau ramasser de l'argent pour financer la promotion de l'indépendance mais il ne faut pas que cela se fasse au détriment de l'argent qu'on a besoin pour les élections."

Tel est le raisonnement qui s'applique toujours dans ces circonstances.

Il est, dans les faits, quasi-impossible, pour un parti politique de poursuivre, en même temps, l'objectif de faire élire des députés et celui de faire la promotion d'un changement politique fondamental.

EO ne peut diriger une voiture vers deux destinations sans risquer de se rendre à nulle part.

Nous sommes profondément convaincus, qu'un parti politique qui vise d'abord à faire élire des députés subordonnera toujours son activité à cet objectif électoral.

Toute sa structure, toutes ses ressources seront affectées d'abord et avant tout à préparer et gagner des élections.

Il n'y a rien de répréhensible là-dedans, depuis 50 ans on croit au Québec que l'indépendance se fera en gagnant soit des élections, soit des référendums.

Pour notre part nous pensons que cela n'est pas suffisant. **Si on veut atteindre un objectif on doit mettre en place et faire fonctionner une structure organisationnelle au service de cet objectif.**

Il faut que sur le gps de notre voiture il n'y ait qu'une destination.

Il faut concrètement réaliser des activités qui assureront que l'objectif sera atteint. La machine mise en place ne doit avoir qu'un seul objet: celui de l'accession du Québec à son indépendance. Il s'agit d'un objectif politique. C'est certain que la machine nécessaire, en sera une politique.

1.2 Les crédits d'impôt fédéraux: le carburant de notre accession à l'indépendance

Dans les machines politiques actuellement disponibles les partis politiques fédéraux ont accès à un carburant qu'on pourrait considérer comme du super.

On peut très bien considérer l'existence d'un parti politique qui n'ait pas comme objectif premier de faire élire des candidats.

On peut donc imaginer l'existence et la création d'une organisation politique qui ait comme objectif, quasi exclusif, **l'objectif** de mettre en place les conditions nécessaire à la réalisation de l'indépendance.

La loi canadienne impose à un parti reconnu la réalisation d'un minimum d'activités électorales pour maintenir son statut de parti reconnu. Pour répondre à cette exigence, il peut être envisager de présenter des candidatures dans des circonscriptions de d'autres provinces canadiennes.

On aura ainsi une machine dont le fonctionnement sera subordonné à l'objectif de l'indépendance, pas l'inverse.

Il faut aussi savoir que des activités électorales peuvent exister dans les circonscriptions même s'il n'y a pas de candidats du parti inscrit dans cette circonscription.

Actuellement rien ne permet de penser qu'il est opportun de mettre en concurrence, au Québec, deux partis politiques indépendantiste dans les circonscriptions électorales québécoises.

1.3 Utiliser les crédits d'impôt pour atteindre l'objectif de l'indépendance

Adopter le mode d'organisation d'un parti politique fédéral fait en sorte qu'un don fait au parti donne droit au donateur à un crédit d'impôt très généreux. **C'est aussi simple que cela.**

Si je fais un don de 100\$ au parti et que je paie de l'impôt, ce don, ne me coûte que 25\$. Donc, si au départ, je voulais donner 100\$, je donne 400\$ et je reçois 300\$ de crédit d'impôt, j'ai donc fait un don qui m'a coûté 100\$, comme j'avais décidé au départ, et j'aurai permis, qu'au total, 400\$ auront été affectés à la promotion de l'indépendance.

Il s'agit d'un levier financier d'une hauteur qui n'est accessible à aucune autre organisation. Par comparaison les dons à un parti politique qui oeuvre

sur la scène provinciale sont limités à 100\$ par année et ne sont admissibles à **aucun crédit d'impôt**.

2 UNE UN PLAN D'ACTION PRÉCIS POUR AUGMENTER LE SUPPORT À NOTRE LIBÉRATION

2.1 Un plan d'action rigoureux

Se donner un objectif clair est une bonne idée. Mais ce qui est le plus important c'est de déterminer comment on va atteindre cet objectif. On appelle cela **opérationnaliser** une démarche.

La première condition pour arriver à rendre le Québec indépendant c'est de convaincre la majorité des citoyens de la nécessité de cette indépendance. Il faut faire la promotion de l'indépendance. Élaborer une constitution, c'est une bonne chose, mais ce ne peut être qu'une démarche dans un programme qui doit être beaucoup plus vaste et élaboré.

Faire une élection sur le thème de l'indépendance, cela peut être une bonne chose, mais ne remplace d'aucune façon la nécessité de travailler d'abord à créer un consensus politique dans la population.

Depuis cinquante ans, les partis politiques au Québec, particulièrement le Parti québécois, ont utilisé l'essentiel de leurs ressources à faire des élections. Nous ne vois pas comment, ni pourquoi il en sera autrement dans les prochains mois et même les prochaines années.

Nous respectons le travail fait par ces partis depuis des années, nous sommes en faveur de leur développement et de leur expansion. Ce sont des outils utiles en regard de l'atteinte de l'objectif de l'indépendance.

Il faut cependant comprendre que tout remettre le sort de notre nation à ces seules organisations ayant des moyens très limités et dont la préoccupation première reste de tout faire pour devenir un gouvernement, ne doit plus constituer la base de notre démarche.

Il est impératif de mettre en place une organisation nationale dont le seul objectif sera de se vouer à la réalisation de l'indépendance. Il faut **réunir** à l'intérieur de cette organisation **l'ensemble des intervenants** oeuvrant à la promotion de notre indépendance, les soutenir en développement et opérationnalisant un plan stratégique d'atteinte de cet objectif et en rassemblant des ressources financières importantes. Ces ressources serviront à occuper l'espace public afin de convaincre nos concitoyens de la stupidité qu'il puisse être profitable d'envoyer

la moitié de nos impôts à un gouvernement qu'on ne contrôle pas et qui a tout intérêt à freiner notre développement.

Avant d'entreprendre toute action il est important de bien identifier ses objectifs ainsi que les meilleurs moyens pour les réaliser.

Nous proposons que l'essentiel des ressources affectés par Pro indépendance dans sa période de démarrage soit de formuler un plan d'action détaillé.

Nous proposons que 250,000\$ soient consacrés à cette activité. Pour financer cela nous réserverons l'essentiel des premiers dons faits à Pro indépendance jusqu'à ce que le parti ait réussi à emplir cette cagnotte.

Ce plan d'action sera élaboré avec la collaboration des membres et l'expertise des spécialistes en communication publique.

2.2 Des objectifs précis.

L'objectif du parti est clairement défini: faire l'indépendance.

La façon de vérifier si l'objectif est atteint sera de sonder régulièrement les québécois sur leur adhésion à cet objectif. Le parti devra donc s'assurer que la base du support à l'indépendance soit maintenue et qu'elle grandisse dans le temps.

Pro indépendance se donne l'objectif d'augmenter ce support, **d'au moins**, de deux pour cent **(2%) par année**.

2.3 Des sondages réguliers pour vérifier l'atteinte des objectifs.

Les dirigeants de Pro indépendance feront rapport aux membres, à chaque semestre, de l'état des appuis atteints. Ils devront donc sonder les québécois de façon régulière sur l'atteinte de l'objectif. Il est terminé le temps où ce n'est qu'en élection qu'on vérifie comment se porte l'option indépendantiste.

Les dirigeants de Pro indépendance seront évalués en fonction de l'atteinte de cet objectif et les programmes et activités seront aussi évalués en regard de leur efficacité réelle.

3 UNE MACHINE DÉMOCRATIQUE ET MODERNE

3.1 Voter avec son argent

3.1.1 Une plate-forme de socio-financement.

L'indépendance c'est la possibilité de dépenser son argent comme on veut. Pro indépendance veut dépenser l'argent de ses donateurs en accord avec leur volonté.

Jusqu'à maintenant les partis politiques s'adressent à leur clientèle en les sollicitant pour des dons qui sont utilisés, par le parti, pour financer les activités du parti.

Dans ce cadre ce sont les représentants élus par les membres qui, dans les diverses instances, définissent les programmes de dépenses et l'allocation des ressources.

Dans ces situations un membre qui donne de l'argent à un parti, comme le Bloc Québécois, en pensant que le parti va utiliser cet argent pour faire la promotion de l'indépendance, ce membre doit se fier au discours des représentants de ce parti et utiliser les instances décisionnelles pour orienter l'action du parti ou contrôler le travail des représentants.

Si on prenait connaissance des rapports financiers du Bloc pendant les dix dernières années de fonctionnement on se rendrait, fort probablement, compte que jamais des sommes ont été spécifiquement utilisées pour faire des activités spécifiques de promotion de l'indépendance.

Les dépenses sont toujours faites dans le cadre des activités électorales du parti. Il est vrai que certaines de ces activités ont souvent un volet "promotion de l'indépendance" , mais c'est toujours un volet marginal de ces activités.

La technologie moderne et les réseaux sociaux permettent maintenant d'offrir, en ligne, un produit avant de le fabriquer. C'est bien beau de dire qu'on va faire des activités ou des programmes ou des plans d'action de promotion de l'indépendance, que fait-on si personne n'est prêt à en financer la réalisation ?

Donc, on ne demandera pas seulement à nos membres ou donateurs de nous donner de l'argent et de nous laisser décider ce qu'on va faire avec. On va les informer de ce qu'on veut réaliser, en leur expliquant, cela de façon, la plus concrète possible, et on va leur demander s'ils sont prêts à nous donner de l'argent pour financer ces activités spécifiques.

On fera aussi de même en regard du support que le parti pourrait donner à toute activité de promotion de l'indépendance qui seraient mises de l'avant par toute organisation civile ayant un projet qui nous semble efficace pour la promotion de l'indépendance.

Pro indépendance pourra se concentrer sur la planification nationale et régionale et financer ainsi les activités les plus intéressantes, celles que le "monde", les donateurs, aiment suffisamment pour leur octroyer des moyens financiers.

Pro indépendance, avec sa plate-forme de socio-financement deviendra le pivot central du financement, de la coordination et de concertation de tous les québécois qui veulent, concrètement, faire sortir notre nation de son statut d'État dépendant.

3.1.2 20 % des dons pour la gestion de l'organisation

Il est prévu qu'une proportion de 20 % des dons faits au parti seront affectés pour financer sa gestion, la promotion de la plate-forme et pour réaliser et coordonner l'application d'un plan d'action global.

Voici des exemples d'activités qui pourraient être proposées sur la plateforme: le Comité, Québec, capitale d'un pays, la création d'un groupe sur la péréquation, la réalisation d'un concours de promotion de l'indépendance sur Twitter, la tenue d'un salon de l'indépendance etc.

Bien évidemment, toute activité proposé sera en harmonie avec le plan d'action élaboré.

3.1.3 Des dons généraux pourront aussi être possibles.

Rien ne s'oppose aussi de solliciter les citoyens pour qu'ils fassent des dons non orientés au parti cependant, c'est le citoyen qui décide de le faire et qui, par le fait même, s'en remet entièrement aux représentants élus pour décider de l'affectation de ces montants.

Il n'y a rien qui s'oppose à solliciter des dons en permettant au donateur d'exprimer ses préférences sur ce qui doit être fait avec son argent.

Il faut comprendre que cette liberté d'expression constitue **un sondage perpétuel** sur la pertinence des actions de promotion que nous pensons réaliser. Si personne n'est prêt à les financer, ce n'est peut-être pas ce qu'il faut entreprendre.

Comme mentionné, toute contribution qui serait faite au parti devra être faite en permettant au donateur d'indiquer, le plus précisément possible, à quoi il veut que sa contribution soit affectée.

Le principe du vote avec ton argent sera un principe de base du financement du parti.

Pendant la période initiale, comme précisé ci-haut, priorité sera donné au financement de l'élaboration du plan d'action.

Dans le cadre du fonctionnement de Pro indépendance ce sont les activités, idées ou actions qui auront réussi à recueillir les sommes nécessaires à leur réalisation qui seront entreprises. Vous pensez avoir l'idée du siècle, on va la regarder et on va demander aux citoyens de la financer et c'est l'arrivée de leur contribution qui fera en sorte qu'elle sera réalisée.

Il est difficile d'imaginer comment cette façon de fonctionner peut augmenter de façon exponentielle l'efficacité du travail politique réalisé.

3.2 Une structure minimale

Dans le cadre où les ressources financières qui entrent sont affectées d'avance à une ou des activités déjà identifiées, fait en sorte que les gestionnaires du parti ont un rôle beaucoup plus secondaire dans la détermination des budgets. Ce que Pro indépendance fera ou ne fera pas est largement déterminé par le choix direct de ses membres. Les dirigeants du parti verront leur rôle se définir en conséquence.

3.2.1 Un conseil exécutif

Pro indépendance sera dirigé par un conseil exécutif composé de 5 personnes élues par l'ensemble des membres aux postes suivants:

-Président,

-secrétaire,

-directeur responsable de l'élaboration du plan d'action de promotion de l'indépendance,

-directeur responsable de la coordination des activités de promotion de l'indépendance au Québec, un directeur responsable de la gestion de la démocratie du parti.

Les mandats seraient d'une durée de 3 ans.

Les candidats pourraient solliciter, lors et pendant la campagne électorale pour les postes au conseil exécutif, des dons pour soutenir leur candidature. Comme pour les autres dons, 20% de ces dons iraient au financement de Pro indépendance. Un maximum de dépenses possibles serait imposé aux candidats.

Le rôle premier du conseil exécutif est de décider quels projets de promotion de l'indépendance seront inscrits et maintenus sur la plate-forme de financement,

3.2.2 Des conseils régionaux.

Une dizaine de conseils régionaux seraient mis en place. Le financement de ces conseils seraient offert sur la plate-forme du parti. Comme pour les autres dons 20% irait au parti et le restant pourrait être affecté aux activités autonomes au niveau régional. Il est entendu que l'action des conseils régionaux ne devra pas aller à l'encontre des décisions, politiques et autres règles établies par le conseil exécutif.

Les conseils régionaux ne pourront mettre en place des services administratifs dédoublant ceux du parti. En dehors de ces contraintes, les conseils régionaux seront responsables et auront la possibilité de gérer les contributions qui leur sont accordées.

Les conseils régionaux seraient composés, comme le Conseil exécutif, de 5 membres, un président un secrétaire un directeur responsable de l'élaboration d'un plan d'action régional de promotion de l'indépendance, un directeur responsable de la coordination des actions de promotions de l'indépendance dans leur région et un directeur responsable de la gestion de la démocratie au niveau régional.

Ce conseil régional aura la responsabilité de définir et de décider des projets de promotion régionaux de promotion de l'indépendance qui seront sur la plate-forme de financement.

3.2.3 Le vote universel des membres

La technologie moderne permet maintenant, facilement et à des coûts très compétitifs, de faire des votes universels. De trancher bien des questions en sollicitant l'opinion de l'ensemble des votants.

Tout le monde est accessible par internet ou par téléphone.

Cette possibilité conjuguée au fait que les dons sont orientés et expriment des choix, fait en sorte qu'on serait dans un parti politique à l'avant garde en matière de démocratie et moderne dans son fonctionnement.

Cette façon de faire n'exclue pas les rencontres, discussions et autres moyens de communication. Nous examinons actuellement diverses méthodes permettant de créer une dynamique de prise de décision qui va plus loin que la simple mise en opposition d'idées qui semble au départ contradictoires. La démocratie c'est s'informer, échanger et se sentir libre de décider en conséquence.

De plus, cette façon d'aborder la démocratie fait en sorte qu'il sera beaucoup plus facile d'organiser de véritables débats . Ce ne sont pas les instances qui seront décisionnelles. C'est l'ensemble des membres.

3.2.4 Le statut de membre lié à l'exercice du droit de vote

Nous proposons que quiconque fait au parti un don minimal de 20\$ par année et qui accepte de nous transmettre ses coordonnées lui permettant d'exercer son droit de vote, serait membre du parti.

Le statut de membre lui serait retiré, si ce membre n'a pas exercé son droit de vote dans les trois dernières occasions où il aurait pu l'exercer.

3.3 Mise en place d'un mécanisme de contrôle démocratique.

Il est important, nous croyons, de doter l'organisation d'un mécanisme efficace de contrôle du respect de ses règles de fonctionnement, notamment du respect des règles démocratiques. Pour arriver à cela, comme dans la société générale, il faut mettre en place un mécanisme indépendant qui a des pouvoirs de sanction. Nous proposons de mettre en place un tel mécanisme.

Voici comment cela pourrait s'articuler: tout membre pourrait soumettre au président de Pro indépendance une plainte qui pourrait porter sur un manquement allégué, par un élu, à une règle de fonctionnement de l'organisation. Si cette plainte ne reçoit pas, de la part du président, une réponse satisfaisante, le plaignant soumettre sa plainte à un comité ad-hoc qui serait formé des 5 premiers membres, choisis au hasard, qui accepteraient de siéger su ce comité ad-hoc. Le litige serait soumis à ce comité qui aurait un temps défini d'avance pour se prononcer sur ce litige. Les décisions de ce comité seraient exécutoires. Sur certains sujets, ces décisions, pourraient être soumises au vote de l'ensemble des membres. Le Comité aurait des pouvoirs de sanction, notamment, le pouvoir d'exclure de façon temporaire ou permanente l'élu déclaré fautif.

3.4 Des principes fondamentaux protégés par les statuts et règlements

Enfin pour éviter que la nature même du parti soit modifié un certains nombre de principes de base seront considérés comme fondamentaux et ne pourront être amendés que si les 2/3 des membres votants sont en faveur de leur modification.

Voici ces principes:

3.4.1 *-vote universel des membres pour toutes les décisions d'orientation;*

3.4.2 -maintien en fonctionnement d'une plate-forme de socio-financement fonctionnant sur le principe de donner au donateur l'opportunité d'indiquer à quelles activités spécifiques il veut que son don soit affecté;

3.4.3 -absence de présentation de candidats au Québec tant que l'appui à l'indépendance n'est pas fortement majoritaire;

3.4.4 -existence à l'interne d'un recours efficace des membres auprès d'une instance décisionnelle permettant de sanctionner les écarts des élus du parti;

Voilà:

Pro indépendance:

- un objectif,
- un plan,
- une démarche démocratique,
- un résultat:

L'INDÉPENDANCE

Soyez un des premiers rouages de cette machine:

-imprimez la page suivante,

-complétez le formulaire et

-TRANSMETTEZ nous le par la poste à l'adresse qui y est indiquée.

Ronald Sirard,

comité provisoire de démarrage de la machine.

Pour vos commentaires

proindépendance@gmail.com

Site web: proindependance.org

La présente est une déclaration d'un membre pour appuyer la demande d'un **nouveau parti politique**

Non intégral du parti politique: (1) **"Pro indépendance"**, ou (2) **"Machine pro indépendance"**, ou (3) **"Indépendance"**, ou (4) **"Québexit"**, ou (5) **"Pro Québec indépendant"**.

Mettez vos préférences pour le nom, en ordre (ex: 1,3,4,2,5)

Signature du membre

les signatures électroniques et numériques ne sont pas acceptées.

Je confirme que j'ai la qualité d'électeur aux termes de la Loi électorale du Canada, c'est à dire que j'ai atteint l'âge de 18 ans et que je suis citoyen canadien. Je suis membre du parti politique mentionné ci-dessus.*

Je reconnais que quiconque fait une déclaration fausse et trompeuse commet une infraction en vertu du paragraphe 408(5) de la loi électorale.

_____/_____/2021

signature du membre

date de la signature
(jj/mm/aaaa)

*La signature du formulaire est suffisante pour avoir le statut de membre du parti. Cette signature n'engage en rien le membre pour le futur.

RENSEIGNEMENTS SUR LE MEMBRE

Les renseignements doivent être **complets et lisibles**. Élections Canada peut communiquer avec vous afin de vérifier les renseignements fournis dans cette déclaration.

M. Mme Mlle

Prénom

Nom

s.v.p. lettres détachées

Initiale du second prénom

Correspondance: anglais français

Adresse résidentielle:

Ville

Province

Code postal

Adresse postale:
(si différente)

Ville

Province

Code postal

Informations facultatives:

Adresse courriel:

Téléphone

S.v.p. faites parvenir à:

Pro indépendance,
c.p. 52091, Bureau postal Saint-Fidèle
Québec, Qc G1L 5A4